

FINANCEMENTS PUBLICS DE LA CULTURE 2008

**L'EFFORT CULTUREL
EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**

DOCUMENT DE SYNTHÈSE

S O M M A I R E

P 3	LA MESURE DES DÉPENSES CULTURELLES
P 6	APPROCHE TERRITORIALE
P 9	LES CARACTÉRISTIQUES DES DÉPENSES CULTURELLES
P 11	L'OBJET DES DÉPENSES CULTURELLES
P 13	PRÉSENTATION DU DISPOSITIF D'ENQUÊTE

01 | LA MESURE DES DÉPENSES CULTURELLES

LES FINANCEURS PUBLICS ENQUÊTÉS

Les principaux changements pour cette nouvelle édition 2008 de l'enquête régionale concernent avant tout le nombre de financeurs publics enquêtés, qui est plus important du fait de la prise en compte de l'évolution de la population en région (85 Villes de plus de 10 000 habitants en 2008 contre 76 en 2003) et de l'intégration d'un échantillon d'intercommunalités à fiscalité propre (31 EPCI enquêtés/22 budgets culturels identifiés).

L'année 2008 est marquée par les élections municipales et voit également l'aboutissement d'un premier mandat 2001-2008 pour la plupart des intercommunalités. La réforme de l'organisation administrative est engagée par le chef de l'Etat, à l'occasion d'un discours prononcé à Toulon le 25 septembre 2008. Elle sera traduite par un ensemble de lois dont la Loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010.

L'enquête régionale a permis de repérer près d'un milliard d'euros de dépenses culturelles réalisées et ce, auprès de 5 échelons d'intervention: 84 Villes de plus de 10 000 habitants, 22 intercommunalités à fiscalité propre, 6 Conseils généraux, le Conseil régional et l'État (Drac Paca et crédits centraux du ministère de la culture). Ce sont ainsi 124 budgets qui ont été étudiés pour 114 budgets culturels identifiés, 16 000 dépenses culturelles qui ont été qualifiées, analysées et contextualisées.

S'il a été possible de constater de grandes tendances en matière de modalités d'intervention, de répartition des dépenses, d'actions et d'équipements financés, il faut toutefois garder à l'esprit que les politiques culturelles de chaque financeur sont différentes, qu'elles sont construites et évoluent dans des contextes particuliers (historique, politique, géographique...). Deux publications ont été réalisées sur les 2 échelons d'intervention que sont les Villes de plus de 10 000 habitants et les EPCI afin de rendre compte plus précisément des disparités ou similitudes à l'intérieur de chacun¹.

Financeurs enquêtés	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	PACA
État	-	-	-	-	-	-	1
Région	-	-	-	-	-	-	1
Conseils généraux	1	1	1	1	1	1	6
Villes > 10 000 hab.	2	2	19*	28	22**	12	85
EPCI (au moins une Ville > 1000 hab.)	2	1	5	8	7	7	31
TOTAL	5	4	25	37	30	20	124

*Dont la Ville de La Trinité (moins de 10 000 habitants mais enquêtée en 2003)

**Dont la Ville de Saint-Tropez (moins de 10 000 habitants mais en surclassement démographique)

¹ Ces documents sont téléchargeables sur le site internet de l'agence www.arcade-paca.com

CINQ INDICATEURS DE MESURE

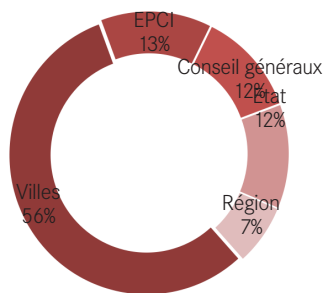
La mesure de la dépense publique culturelle peut s'appuyer sur 5 indicateurs: le volume (€) des dépenses réalisées, l'effort culturel, l'indicateur euro par habitant, les évolutions et la comparaison avec les moyennes nationales.

MESURE DES VOLUMES

Près d'1 milliard d'euros de financements publics a été attribué à la culture en 2008 (crédits de fonctionnement et d'investissement). Les Villes, principal financeur, interviennent à hauteur de 56% de ce financement, viennent ensuite les EPCI (13%), les Conseils généraux (12%), l'État (12%) et le Conseil régional (7%).

La structure des dépenses entre financeur diffère très légèrement lorsque l'on dissocie les dépenses de fonctionnement et d'investissement. S'agissant des dépenses de fonctionnement, le poids relatif des CG augmente d'un point (13%) au détriment de l'État (11%). Pour l'investissement, le poids relatif des Villes s'accroît (58%) ainsi que celui des EPCI (14%) et de l'État (13%), à l'inverse des CG (9%) et du Conseil régional (6%).

**CULTURE - POIDS DE CHAQUE FINANCEUR
ENSEMBLE DES DÉPENSES**



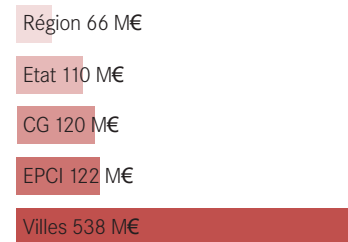
MESURE DE L'EFFORT CULTUREL

L'effort culturel mesure la part du budget global² consacrée à la culture. Il apparaît que ce sont les EPCI qui consacrent en moyenne la plus grande partie de leurs dépenses au secteur culturel, 7,3%. Ce ratio est légèrement supérieur à celui des Villes qui y consacrent 6,7%. Le Conseil régional et les Conseils généraux ont des ratios inférieurs, respectivement de 3,1% et 2,5%.

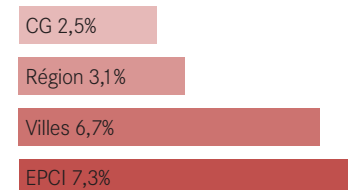
MESURE DE L'EURO PAR HABITANT

L'indicateur de l'euro par habitant est le ratio entre les dépenses culturelles et le nombre d'habitants (données Insee). La population prise en compte est celle du territoire du financeur enquêté. Ainsi, les 84 Villes enquêtées de plus de 10 000 habitants couvrent 72% de la population régionale (963 communes), et les EPCI enquêtés 82%. Cette couverture est importante en raison d'une concentration de la population dans les grandes aires urbaines de 88% (la moyenne nationale est de 72%).

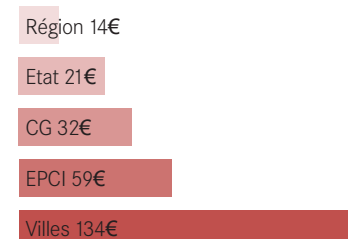
VOLUME DES CRÉDITS CULTURELS



EFFORT CULTUREL MOYEN



EURO CULTUREL MOYEN PAR HABITANT



² Ensemble des mandats émis présentés dans la balance générale des comptes administratifs.

MESURE DES COMPARAISONS

L'enquête nationale statistique menée par le Deps³, depuis la fin des années 1970, et dont la méthodologie est complémentaire de celle adoptée par les dispositifs d'observation en région, permet quelques lectures comparatives sur deux indicateurs. Les indicateurs régionaux sont supérieurs aux moyennes nationales observées, excepté l'effort culturel des Villes.

EN RÉGION PACA		
	Poids du budget culture en fonctionnement	Euros par habitant en fonctionnement
Villes	6,8%	95€
EPCI	6,7%	45€
Départements	3,1%	27€
Région	4,6%	11€

MOYENNES NATIONALES	
Poids du budget culture en fonctionnement	Euros par habitant
9,3%	118€
5%	27€
2,2%	15€
3,4%	7€

MESURE DES ÉVOLUTIONS

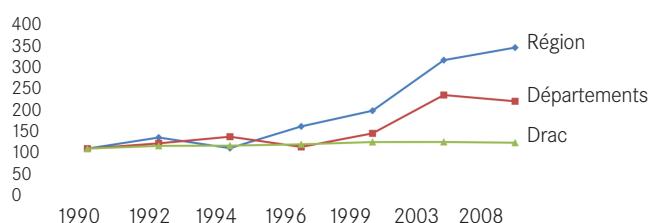
L'enquête régionale permet un suivi dans le temps depuis la 1ère édition de 1990⁴ et indique une progression très sensible de l'effort culturel des collectivités territoriales. Alors que les moyens financiers investis par l'État, le Conseil régional et les Conseils généraux étaient proches jusqu'en 1994, ceux du Conseil régional vont amorcer une croissance à partir de cette date, puis les Conseils généraux vont suivre à partir de 1999.

Si l'année 2003 fut un pic pour le financement public de la culture et une position particulière de Paca au regard de l'évolution au niveau national, l'année 2008 marque en revanche une diminution des crédits culturels des Conseils généraux, un effort constant de l'État et un ralentissement de la courbe du Conseil régional⁵.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES CULTURELLES DE FONCTIONNEMENT

Base 100 en 90	1990	1992	1994	1996	1999	2003	2008
Départements	100	114	132	104	140	242	226
Région	100	129	101	159	201	334	368
Drac	100	107	108	111	117	118	116

ÉVOLUTION DES DÉPENSES CULTURELLES DE FONCTIONNEMENT BASE DE 100 EN 1990



³Département des études, de la prospective et des statistiques au sein du ministère de la Culture et de la Communication
Résultats de l'édition 2006 sur le financement de la culture par les collectivités territoriales : www.culture.gouv.fr

⁴Tous les calculs d'évolution présentés dans ce document sont basés sur les résultats des différentes éditions de l'enquête déflatés (à partir de l'indice général des prix à la consommation) et exprimés en valeur de l'euro 2008 (euros constants). Le panel des Villes, en augmentation croissante du fait du seuil de population retenu de 10 000 habitants, et l'intégration récente d'un panel d'EPCI, ne permettent pas de mesurer au plus juste des évolutions sur ces deux types de financeurs publics.

⁵Concernant les crédits d'investissement, la diminution des volumes enregistrée entre 2003 et 2008 (- 10 points) trouverait une explication dans un phénomène conjoncturel ; les élections municipales. En effet, il existe un cycle de l'investissement local lié à celui des élections municipales, hors si l'année 2003 correspond à une des premières années du mandat 2001-2008, l'année 2008 elle, est une année de renouvellement par nature peu propice à l'investissement.

02 APPROCHE TERRITORIALE

ÉCHELON DÉPARTEMENTAL

Lorsque l'on regarde le cumul des dépenses par territoire départemental⁶ un déséquilibre apparaît en faveur des Bouches-du-Rhône (44% des crédits cumulés fonctionnement-investissement). Ces disparités, qu'elles soient constatées en valeur absolue de dépenses sur ces territoires ou ramenées à l'euro par habitant, sont liées à un grand nombre de facteurs tels que la concentration d'opérateurs à rayonnement régional autour de la métropole marseillaise, le dynamisme des collectivités, l'héritage culturel ou encore la typologie socio-économique du territoire⁷.

Les dépenses de l'État et du Conseil régional contribuent au déséquilibre de la répartition en faveur du territoire des Bouches-du-Rhône. C'est en effet sur ce département que leurs dépenses sont les plus importantes, respectivement 58 % et 61%. L'affectation de leurs dépenses est d'ailleurs de même niveau pour tous les autres départements. Leurs dépenses sont ainsi, après les Bouches-du-Rhône, les plus importantes sur le Vaucluse, respectivement 17% et 13%, puis sur les Alpes-Maritimes, respectivement 15% et 11%, puis sur le Var, respectivement 6% et 8%, et enfin sur les territoires alpins, respectivement 2% et 3%. Ces constats sont identiques aux résultats de la précédente édition de l'enquête de 2003.

AFFECTATION DES DÉPENSES DE CHAQUE TYPE DE FINANCEUR PAR TERRITOIRE DÉPARTEMENTAL (% fonctionnement)

	Etat	Région	CG	EPCI	Villes	Total
Alpes-de-Haute-Provence	2%	3%	7%	6%	1%	2%
Hautes-Alpes	2%	3%	5%	2%	1%	2%
Alpes-Maritimes	15%	11%	22%	7%	34%	15%
Bouches-du-Rhône	58%	61%	37%	42%	43%	58%
Var	6%	8%	17%	34%	10%	6%
Vaucluse	17%	13%	13%	9%	11%	17%
PACA	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Hors dépenses de fonctionnement des services culturels Drac et Région, hors agences régionales et Régie culturelle régionale. Ces dépenses sont en effet sorties de ces analyses car elles concernent des structures et services à rayonnement régional.

⁶11% des crédits culturels réalisés sont alloués à des opérateurs hors Paca (10M€). Au nombre de 133, il s'agit essentiellement de structures de production audiovisuelle et des sièges administratifs de festivals majeurs implantés dans la région parisienne.

⁷L'Arcade s'est engagée dans la réalisation de monographies territoriales au niveau communal, intercommunal (EPCI, Parc régional), voir sur des échelons non administratifs/territoires d'action (exemple de Marseille Provence 2013).

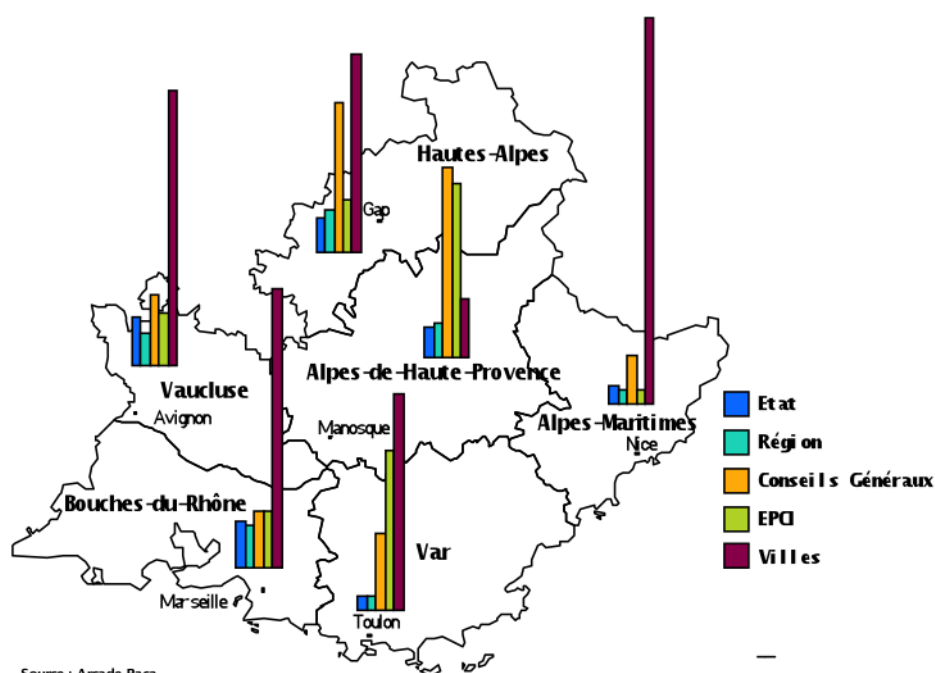
Il faut également souligner la disparité de l'engagement de chaque type de financeur selon le territoire départemental. En effet, le poids de chaque financeur est très variable selon le territoire concerné (phénomène dû en grande partie au peu de Villes de plus de 10 000 habitants dans les territoires alpins et aux dynamiques intercommunales). Pour exemple, le poids des Villes est prépondérant dans tous les territoires, voir majeur dans celui des Alpes-Maritimes, excepté pour les Alpes-de-Haute-Provence au sein duquel ce sont les dépenses du Conseil général et des EPCI qui sont proportionnellement les plus élevées.

Poids relatif de chaque type de financeur par territoire départemental (% fonctionnement)

	Etat	Région	CG	EPCI	Villes	Total
Alpes-de-Haute-Provence	6%	7%	39%	36%	12%	100%
Hautes-Alpes	7%	9%	31%	11%	41%	100%
Alpes-Maritimes	4%	3%	10%	3%	80%	100%
Bouches-du-Rhône	10%	9%	12%	12%	58%	100%
Var	3%	3%	16%	33%	45%	100%
Vaucluse	10%	7%	15%	11%	57%	100%
PACA	7%	6%	13%	13%	60%	100%

Hors dépenses de fonctionnement des services culturels Drac et Région, hors agences régionales et Régie culturelle régionale. Ces dépenses sont en effet sorties des analyses territoriales car elles concernent des structures et services à rayonnement régional.

POIDS RELATIF DE CHAQUE ÉCHELON D'INTERVENTION PAR TERRITOIRE DÉPARTEMENTAL



ÉCHELON COMMUNAL

L'analyse des flux financiers montre une concentration des dépenses culturelles sur les grandes Villes de la région (sièges administratifs des financeurs, statut administratif des préfectures et sous-préfectures). Ce constat, déjà posé en 2003, est très marqué si l'on regarde les dépenses culturelles de l'État, du Conseil régional et des Conseils généraux qui se concentrent à 89% sur des communes de + 10 000 habitants. Toutes dépenses culturelles cumulées, les 4 communes de plus de 100 000 habitants⁸ de la région en concentrent 51%.

Sur le territoire des Bouches-du-Rhône (342M€ soit 46% de l'ensemble des dépenses cumulées), l'affectation des crédits est particulièrement concentrée sur 4 communes (80%) ; Marseille, Aix-en-Provence, Istres et Arles.

Le territoire de Marseille concentre un total 163M€ de dépenses, dont les charges de fonctionnement des services culture des financeurs localisés sur la commune (Région, CG13 et Ville de Marseille), de grands équipements et d'opérateurs culturels à rayonnement régional.

Le territoire d'Aix-en-Provence concentre 72M€, dont les charges de fonctionnement du siège de la Drac Paca, de la Ville et de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix. La moyenne des aides par structure est la plus élevée de toutes celles constatées sur l'ensemble des communes. Il est à noter également la présence sur cette commune de deux agences régionales ; l'agence Arcade et l'Agence Régionale du Livre, ainsi que du CCN Pavillon noir - Ballet Preljocaj et du Festival international d'art lyrique.

Le territoire du SAN Ouest Provence cumule un total de 22M€, avec une gestion importante de la Régie culturelle Scènes et Cinés.

Le territoire d'Arles cumule un total de 17M€, dont les charges de fonctionnement des équipements du Département (deux musées départementaux et le château d'Avignon), des services culture et des équipements de la Communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue et de la Ville d'Arles.

Sur le territoire des Alpes-Maritimes (185M€ soit 25% de l'ensemble des dépenses cumulées) les crédits se concentrent principalement (77%) sur 3 communes : Nice (préfecture), Cannes et Antibes. Avec des équipements tels que l'Opéra, le Conservatoire et le TNN de Nice, le Festival, l'Orchestre et le Conservatoire de Cannes, et à Antibes le Conservatoire et les Musées.

Sur le territoire du Var, (97M€ soit 13% de l'ensemble des dépenses cumulées), les crédits se concentrent principalement (59%) sur 3 communes : Toulon (préfecture), Saint-Raphaël et La Seyne-sur-Mer. L'affectation des crédits est moins concentrée au regard des autres territoires départementaux. À Toulon pourraient être cités le Conservatoire, l'Opéra, l'Ecole supérieure d'art et la Villa Tamaris, sur Saint-Raphaël, le Centre culturel municipal, la médiathèque et le Conservatoire, et pour la Seyne-sur-Mer, la Bibliothèque, l'Espace culturel Tisot, l'Ecole des Beaux Arts et le Théâtre Europe.

Sur le territoire du Vaucluse (82M€ soit 11% de l'ensemble des dépenses cumulées), les crédits se concentrent principalement (82%) sur 4 communes : Avignon (préfecture), Orange, Cavaillon et Carpentras. Et pour une grande partie (65%) à Avignon avec les charges directes des financeurs (siège du CG84, de la Communauté du Grand Avignon et de la Ville) et le Festival. Sur les trois autres communes, les dépenses cumulées sont nettement moins importantes, le nombre de bénéficiaires est moins élevé et les crédits concentrés sur quelques structures dont le Théâtre de Cavaillon, les Chorégies d'Orange et la Bibliothèque de Carpentras.

Sur le territoire des Alpes-de-Haute-Provence (17M€ soit 2,3% de l'ensemble des dépenses cumulées), les crédits se concentrent principalement (86%) sur 2 communes : Digne-les-Bains (préfecture) et Manosque. Sont particulièrement soutenus la réserve géologique, Editeurs sans frontières, les Milles et une nuits de la correspondance et la MJC de Manosque.

Sur le territoire des Hautes-Alpes, (14M€ soit 1,9% de l'ensemble des dépenses cumulées), les crédits se concentrent principalement (88%) sur 2 communes : Gap (préfecture) et Briançon. 2/5 des crédits sont alloués aux opérateurs ; Théâtre La Passerelle, Conservatoire départemental, Bibliothèque et musées départementaux à Gap, et le Centre d'enseignement artistique à Briançon.

⁸Marseille, Nice, Toulon, Aix-en-Provence

03 | LES CARACTÉRISTIQUES DES DÉPENSES CULTURELLES

L'ORIGINE BUDGÉTAIRE

L'enquête régionale, en relevant à la fois les dépenses culturelles inscrites en fonctions budgétaires dédiées à la culture mais également celles, lorsque cela était possible, fléchées à travers d'autres politiques, permet de rendre compte de l'intégration de la culture aux actions de développement économique, de cohésion sociale, de valorisation territoriale...

La délimitation du champ de l'action culturelle, l'interpénétration entre le socioculturel (relatif aux structures sociales) et le culturel (artistique), et l'inscription transversale de la culture dans toute politique, sont autant de difficultés que d'intérêts pour la réalisation de l'enquête et sa mise en débat.

Cette investigation a ainsi permis de repérer une enveloppe globale de 30M€ notamment parmi la fonction budgétaire fêtes et cérémonies des Villes, ainsi que les fonctions action économique, enseignement-formation etc. Le concours des services financiers et culturels a été primordial pour mener à bien ce repérage qui nécessiterait une expérimentation d'approfondissement à l'occasion de la prochaine édition de l'enquête.

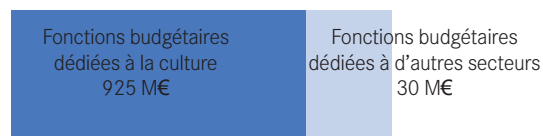
En volume, ces crédits ont un poids moyen faible de 3,2% de l'ensemble des dépenses culturelles, qui varie toutefois de 1% pour les CG et EPCI, à 3% pour les Villes, et 15% pour la Région.

FONCTIONNEMENT / INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 208 M€. Ces crédits concernent avant tout des opérations d'investissement direct (71%). Les subventions d'investissement sont peu nombreuses, concentrées sur des structures à fort rayonnement (29%, soit près de 59,5M€) et concernent souvent des aides aux communes (27,4M€). La majorité des crédits est allouée à la filière Patrimoine et Architecture (53%), principalement en direction des musées (près de 80) et du patrimoine bâti et archéologique (près de 400 édifices et sites patrimoniaux repérés). Ce sont ensuite les filières Spectacle vivant (20%) et Pluridisciplinaire (19%) qui concentrent le plus de crédits. Les autres filières culturelles ne perçoivent que 8% de ces crédits dont 5% alloués à la filière Livre et Lecture.

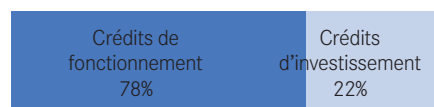
Les intercommunalités sont, parmi les financeurs publics étudiés, ceux qui consacrent la plus grande part de leurs dépenses culturelles à des crédits d'investissement. Ce constat peut s'expliquer par leur compétence « création et gestion d'équipements culturels » et par leur relative jeunesse au regard des financeurs « historiques ». En effet, la plupart des intercommunalités peuvent être considérées comme étant dans une phase « de lancement » qui nécessite un certain niveau d'investissement pour la mise en place de leur réseau d'équipements culturels.

Les dépenses d'investissement sont pour la plupart pluriannuelles, leur lecture sur un seul exercice budgétaire reste par conséquent limitée. La prochaine édition pourrait intégrer cette nécessité de lecture sur plusieurs années pour les opérations importantes de construction ou de restauration.



30 M€ d'intervention indirecte repérés pour la culture

18,3M€ pour les Villes
10M€ pour la Région
1,7M€ pour les EPCI
0,6M€ pour les CG



LA GESTION DIRECTE/DÉLÉGUÉE

La distinction entre gestion directe (dépenses de fonctionnement des services et de gestion d'équipements) et gestion déléguée (subventions et aides à des bénéficiaires tiers) permet d'apprécier les domaines d'intervention des différents financeurs.

Les dépenses liées aux services d'administration culturels et aux équipements culturels en gestion directe s'élèvent à 468,5M€ en 2008, soit 63% de l'ensemble des dépenses culturelles réalisées. Les dépenses de personnel pèsent en moyenne 42%. Ces pourcentages varient fortement selon le financeur Ville/EPCI.

En effet, si EPCI⁹ et Villes privilégient la gestion directe comme modalité d'intervention culturelle ; 80% de leurs dépenses culturelles sont affectés aux équipements de proximité (écoles de musique, conservatoires, bibliothèques, musées), les Conseils généraux, l'Etat et le Conseil régional s'attachent à subventionner massivement équipements structurants et opérateurs culturels.

LES TRANSFERTS ENTRE FINANCEURS

Sur les 50M€ de dépenses de transfert entre financeurs publics repérés par l'enquête, les communes sont les principales destinataires (82% de ces crédits). Majoritairement fléchés en dépenses d'investissement, ces crédits¹⁰ représentent surtout des aides à la restauration dans le domaine patrimonial (52%), et des aides à la construction dans les domaines de la diffusion culturelle (29%) et de l'enseignement artistique (14%).

Les principaux émetteurs de ces crédits sont par ordre d'importance l'Etat (41%), les Conseils généraux (37%) et la Région Paca (22%).

Subventions versées par ...	Subventions reçues par...				Total général
	Région	CG	EPCI	Communes	
Etat	825 000	793 069	3 394 507	13 618 742	18 631 318
Conseil Régional		25 600	1 399 921	8 469 545	9 895 066
Conseils Généraux	0		2 164 490	14 349 286	16 513 776
EPCI	0	33 150		4 648 608	4 681 758
Villes	0	177 526	0		177 526
Total général	825 000	1 029 345	6 958 918	41 086 181	49 899 444

Crédits de fonctionnement et d'investissement

1€ de gestion déléguée = X€ de gestion directe

Villes	1€ / 4,07€
EPCI	1€ / 1,93€
Conseils généraux	1€ / 0,90€
État	1€ / 0,37€
Conseil régional	1€ / 0,03€
Moyenne régionale	1€ / 1,68€

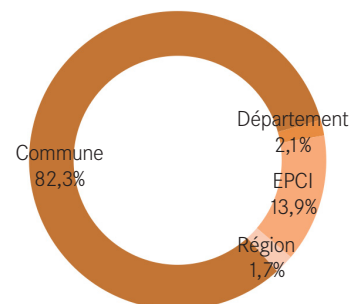
* En moyenne, pour 1€ de gestion déléguée, les Villes émettent 4€ de gestion directe.

1€ de gestion directe = X€ de gestion déléguée

Villes	1€ / 0,25€
EPCI	1€ / 0,52€
Conseils généraux	1€ / 1,12€
État	1€ / 2,73€
Conseil régional	1€ / 36,25€
Moyenne régionale	1€ / 0,59€

* En moyenne, pour 1€ de gestion directe, les Villes émettent 0,25€ de gestion déléguée

DESTINATION DES DÉPENSES DE TRANSFERT ENTRE FINANCEURS CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT



⁹ Arcade, Les financements publics de la culture 2008, *L'intercommunalité culturelle en région Paca*

¹⁰Ce repérage des dépenses de transferts entre financeurs enquêtés permet également d'enlever les « doubles-comptes » lorsque sont présentés les montants globaux de tous les échelons d'intervention.

04 | L'OBJET DES DÉPENSES CULTURELLES

LES ACTIONS FINANCÉES

L'analyse des dépenses par actions prioritaires montre un soutien fort de la diffusion dans les filières artistiques. Pour l'ensemble des financeurs, la catégorie diffusion recueille à elle seule un tiers des dépenses culturelles.

Viennent ensuite la création, la conservation patrimoniale et la formation qui concentrent pour chacune d'elles environ 15% des dépenses. Les 25% restants se partagent entre administration (services culturels 12%), action culturelle (11%) et information – communication (1%).

La lecture par financeur montre que si les Villes sont, en volume, les premiers financeurs dans toutes les catégories, l'effort est marqué pour la Région dans la catégorie action culturelle, pour les EPCI dans la catégorie formation, pour les Départements dans la catégorie conservation.

LES FILIÈRES SOUTENUES

Avec 40% des crédits culturels de fonctionnement, le Spectacle vivant est la filière culturelle la plus soutenue. Viennent ensuite les filières Pluridisciplinaire (23%), Patrimoine & architecture (16%), Livre et Lecture (12%), Arts visuels (5%), Audiovisuel-Cinéma (4%) et Autres domaines (0,9%)¹¹. La filière Pluridisciplinaire regroupe principalement les dépenses d'administration, ainsi que des actions culturelles transversales et des programmations d'organismes para-publics. En ce qui concerne le Patrimoine, 1^{ère} filière au regard des crédits d'investissement, ce sont principalement des charges de fonctionnement pour les musées qui sont financées.

1 Spectacle vivant	297,2M€
2 Pluridisciplinaire	171,5M€
3 Patrimoine et architecture	116,3M€
4 Livre et lecture	90,7M€
5 Arts visuels	34,6M€
6 Audiovisuel-Cinéma	30,7M€
7 Autres domaines	6,6M€

LES ÉQUIPEMENTS EN GESTION DIRECTE

L'enquête a permis de repérer près de 500 équipements communaux, une soixantaine d'équipements intercommunaux et une trentaine d'équipements départementaux.

Parmi ces très nombreux équipements, il faut souligner le poids des équipements dédiés au Spectacle vivant (46% des crédits), avec la gestion des écoles spécialisées, notamment les écoles de musique et les écoles contrôlées¹², la gestion des opéras de Marseille, Nice et Avignon, ainsi que des théâtres municipaux et autres lieux de diffusion. Puis le poids moindre (25% des crédits) de la filière Livre et Lecture mais avec une implantation quasi exhaustive de bibliothèques/médiathèques sur tous les territoires enquêtés. Suivent la filière Patrimoine (17%) dont les équipements muséaux (11%), puis les équipements dédiés aux arts visuels (5%) avec les écoles d'art, centres d'art et galeries/salles d'exposition, et les salles de cinémas (2%). Et enfin, les équipements pluridisciplinaires (centres culturels, lieux de diffusion pluridisciplinaires) ou polyvalents (espaces municipaux, maisons des associations) qui représentent 5% de ces crédits.

- 1 Ecoles de musique, danse, art dramatique
- 2 Opéras
- 3 Théâtres
- 4 Bibliothèques/Médiathèques
- 5 Musées
- 6 Ecoles d'art
- 7 Salles de cinéma
- 8 Equipements polyvalents

¹¹La filière Autres domaines regroupent les cultures régionales et communautaires, le multimédia & NTIC, et la culture scientifique et technique.

¹²La région Paca compte 4 conservatoires à rayonnement régional, 4 conservatoires à rayonnement départemental et 20 conservatoires à rayonnement communal ou intercommunal.

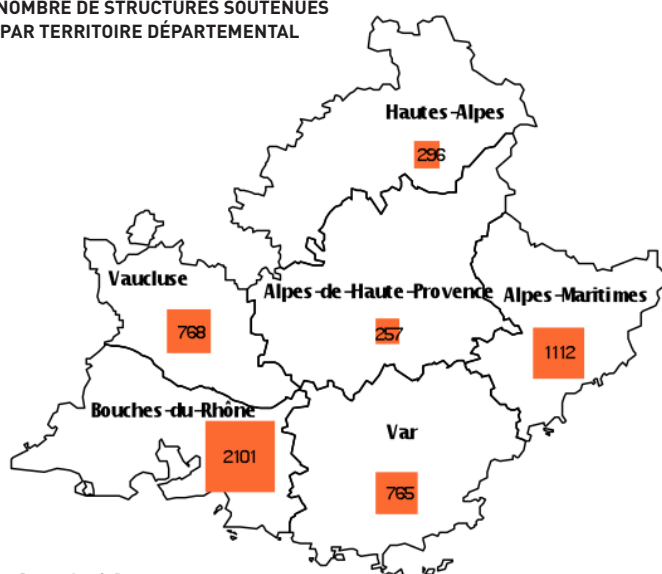
LES STRUCTURES AIDÉES ET SUBVENTIONNÉES

Les dépenses de transfert en fonctionnement (aides/subventions) représentent 37% des crédits culturels, soit 279M€. Ce sont ainsi près de 5 400 bénéficiaires qui sont soutenus, dont 1 000 d'entre eux ont une activité principale qui ne relève pas exclusivement du champ de la culture¹³. Les associations bénéficient de la majorité de ces crédits, les entreprises privées, particuliers et établissements publics perçoivent moins de 10% de ces transferts.

En volume, les 100 premiers bénéficiaires concentrent 58% de ces crédits de transferts. Il s'agit de grands opérateurs (rayonnement régional), pour la plupart concentrés sur les départements des Bouches-du-Rhône et des Alpes-Maritimes.

Tranches d'aides en € (fonctionnement)	Nombre de bénéficiaires	Dépenses cumulées
> 1 000 000	52	45%
500 000 à 1 000 000	40	11%
250 000 à 500 000	72	10%
150 000 à 250 000	86	7%
100 000 à 150 000	111	5%
50 000 à 100 000	262	7%
25 000 à 50 000	374	5%
10 000 à 25 000	805	5%
5 000 à 10 000	802	2%
1 500 à 5 000	1 413	1,5%
< 1 500	1 381	0,4%
Total	5 398	100%

NOMBRE DE STRUCTURES SOUTENUES PAR TERRITOIRE DÉPARTEMENTAL



Source : Arcade Paca
©Arctique

¹³ Concernant les opérateurs non culturels, il s'agit de structures diverses tels que les offices du tourisme, les associations de loisirs et d'animation les offices des fêtes, les associations d'éducation populaire et de solidarité, les centres sociaux...

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF D'ENQUÊTE

LE CHAMP DE L'ENQUÊTE

L'enquête couvre l'ensemble des dépenses réalisées de tous les secteurs culturels : spectacle vivant, livre, arts visuels, patrimoine, cinéma, cultures régionales, multimédia, culture scientifique et technique... Le nombre de financeurs publics étudiés est plus important pour cette édition 2008, avec la prise en compte de l'évolution de la population (85 Villes de plus de 10 000 habitants contre 76 en 2003), l'intégration d'un échantillon d'intercommunalités à fiscalité propre, auxquels s'ajoutent les 6 Conseils généraux, la Région et l'État (Drac Paca et crédits centraux du MCC). L'objectif est d'identifier, de qualifier, d'analyser et de restituer les dépenses culturelles réalisées par ces 124 financeurs.

LES SUPPORTS DE L'ENQUÊTE

La collecte des données s'effectue dans une démarche exhaustive sur la base des comptes administratifs et d'entretiens avec les personnes ressources au sein de différents services (culturel, financier, personnel ou enseignement). Certaines dépenses relevant d'autres politiques que celle de la culture sont également repérées, notamment pour des actions culturelles en milieu éducatif (budget éducation), pour la construction d'équipements culturels (budget aménagement)...

UN CLASSEMENT MÉTHODIQUE

Chaque dépense culturelle repérée fait l'objet d'une double codification Opérateur / Action, qui s'appuie sur une nomenclature permettant de caractériser :

- ▶ le bénéficiaire : qui est financé ? (une école de musique, une collectivité, un équipement en régie, une personne en nom propre, un centre social...)
- ▶ l'action : pour quoi faire ? (une action de production, de conservation, d'éducation artistique en milieu scolaire...)
- ▶ la nature économique de la dépense : s'agit-il d'une dépense de fonctionnement ou d'investissement ? Et plus précisément, une subvention à un tiers, des charges de personnel, un transfert entre financeurs ?
- ▶ le dispositif : est-ce que la dépense s'inscrit dans un cadre contractuel précis ? (scènes nationales, compagnies conventionnées...).

LA PARTICIPATION DES ACTEURS

La constitution d'un Comité de pilotage, en amont du lancement de l'enquête, composé de représentants des différents financeurs enquêtés et de partenaires professionnels, s'est donné pour objectif une participation plus active dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'enquête, permettant ainsi d'envisager au mieux les possibilités d'exploitations. Il a fait place ensuite à des groupes de travail sur des restitutions thématiques. Un partenariat est également réalisé entre l'Arcade et l'Agence Régionale du Livre Paca sur l'analyse des crédits alloués au secteur du Livre et de la Lecture.

UNE DÉMARCHE INTERRÉGIONALE

L'édition 2008 trouve également un nouvel élan dans une dynamique interrégionale autour de la création d'un dispositif d'observation commun. Une méthodologie commune permet de disposer d'analyses, en garantissant un socle commun pour des approches comparatives, et pouvant être généralisé à d'autres territoires. Cinq agences régionales ont bénéficié d'un soutien financier spécifique pour cette enquête, qui porte sur près de 400 financeurs publics, de la Direction Générale de la Création Artistique (DGCA) du ministère de la Culture et de la Communication.

UNE ENQUÊTE MENÉE EN REGION DEPUIS 1990

124 BUDGETS CULTURELS ÉTUDIÉS SUR L'EXERCICE 2008

UNE BASE DE DONNÉES QUI IDENTIFIE 16 000 DÉPENSES CULTURELLES

UN COMITÉ DE PILOTAGE CONSTITUÉ EN AMONT : FINANCEURS ENQUÊTÉS ET PARTENAIRES PROFESSIONNELS

UN DISPOSITIF INTERRÉGIONAL D'OBSERVATION DES FINANCEMENTS PUBLICS MIS EN ŒUVRE DANS LE CADRE DES ENTRETIENS DE VALOIS

5 AGENCES RÉGIONALES : ARCADE, ARSV, ARTECA, LA NACRE, OBSTER

5 Territoires qui représentent au niveau national 1/3 de la superficie et 1/3 de la population :

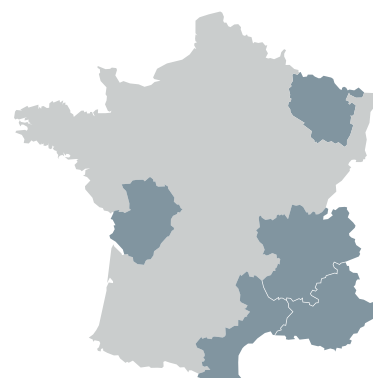
RHÔNE-ALPES - 6M d'hab.

PACA - 4,8M d'hab.

LANGUEDOC-ROUSSILLON - 2,5M d'hab.

LORRAINE - 2,4M d'hab.

POITOU-CHARENTES - 1,7M d'hab.



Initié par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Direction Régionale des Affaires Culturelles, un dispositif d'observation des financements publics de la culture est conduit sur le territoire régional depuis 1990. Une enquête est à ce titre régulièrement menée (1990, 1992, 1994, 1996, 1999, 2003 et 2008), s'inscrivant en complémentarité de l'enquête nationale menée par le ministère de la Culture et de la Communication (DEPS). L'édition 2008 porte sur l'exercice budgétaire des financeurs habituellement interrogés : Etat (budget Drac et crédits centraux du ministère de la Culture), Conseil Régional, les six Conseils Généraux, un panel de Villes de plus de 10 000 habitants, et pour la première fois un échantillon d'EPCI à fiscalité propre. Ce document est une synthèse des analyses réalisées sur l'ensemble du champ culturel.

Toutes les publications relatives à ce champ d'observation sont téléchargeables sur www.arcade-paca.com



ARCADE

6 place Barthélémy Niollon CS 30759
13617 Aix-en-Provence cedex 1

T. : 33(0)4 42 21 78 00 • F. : 33(0)4 42 21 78 01
arcade@arcade-paca.com • www.arcade-paca.com



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

